



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars 2019 à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	22
Nombre de présent.es :	15
Nombre de votant.es :	19
Date de la convocation :	20 mars 2019
Date d'affichage du compte-rendu :	29 mars 2019

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr GUICHARD Christian qui donne procuration à Mr GRAS Christian
Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mme MAGALHAES Delfina
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel

EXCUSÉE : Mme MEHAMEDI Dalila

ABSENT.ES : Mr ROUARD David – Mme ROSSETTO Annie

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Approbation.

II – COMPTE DE GESTION 2018 : Approbation.

III – BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 :

3.1. – Fiscalité Directe Locale.

3.2. – Subventions.

3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2018.

3.4. – Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.

3.5. – Emprunt – Ligne de Trésorerie.

IV – PERSONNEL COMMUNAL : Suppression de poste

QUESTIONS DIVERSES :

QD n° 1 – ONF : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des forêts en lieu et place de la commune.

QD N°2 - IMMEUBLE COMMUNAL PLACE DU 1ER MAI – Institut de soin Anthéa – Cession Fonds de commerce – Avenant au bail

INFORMATIONS DIVERSES

ID N°1 – Travaux Salle des Fêtes

ID N°2 - Quartier Les Vergers

ID N°3 - Zone 30 rue du Soleil

ID N°4 – Scrutin élections européennes du dimanche 26 mai 2019 – Permanences des élu.e.s

ID n°5 – Réunion Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) le 28 mars 2019.

ID n°6 - Ecole de Musique Tavaux –Abergement la Ronce-Damparis (EMTAD) : folle semaine musicale

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Approbation

Le Maire rappelle que le détail de la plupart des comptes a été examiné aux cours des réunions de travail des conseils municipaux en séance privée du 12 février et du 19 mars 2019, ainsi qu'au cours des réunions du bureau municipal du 29 janvier et 19 février 2019.

Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement

Année 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr ALBERTINI André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur GINIÈS Michel en qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après en avoir délibéré, **DONNE ACTE à l'unanimité** au Président de séance de la présentation faite du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2018 En euros	Budget Principal		Budget Caisse des Ecoles		Budget Eaux et Assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 491 712,69 €	2 634 344,66 €	41 068,75 €	51 361,59 €	139 929,75 €	156 486,69 €
Excédent	142 631,97 €		10 292,84 €		16 556,94 €	
Déficit						
Investissement	662 028,68 €	355 478,30 €	9 391,18 €	5 573,88 €	49 706,74 €	215 626,18 €
Excédent					165 919,44 €	
Déficit	-306 550,38 €		-3 112,51 €			

II – COMPTE DE GESTION 2018 : Approbation.

Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement

Année 2018

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme la Trésorière Municipale avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Le Conseil Municipal, DÉCLARE à l'**unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III – BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 :

3.1. – Fiscalité Directe Locale.

Le Maire rappelle les taux appliqués ces dernières années. En 2016 et 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'une augmentation de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti alors que le taux n'avait pas évolué depuis 2011. En 2018, le Conseil avait décidé de maintenir les taux votés en 2017.

NATURE DES TAXES	TAUX 2009	TAUX 2010	TAUX 2011	TAUX 2012	TAUX 2013	TAUX 2014	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'Habitation	9,50 %	9,85 %	9,95 %	9,95 %	9,95 %	9,95 %	9,95 %	10,85 %	11,35 %	11.35 %
Taxe sur le Foncier Bâti	16,55 %	16,70 %	16,80 %	16,80 %	16,80 %	16,80 %	16,80 %	16,90 %	17,40 %	17.40%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95,17 %	95.17%

Il rappelle que les taux actuels de la Taxe d'Habitation (11,35 %) et de la Taxe sur le Foncier Bâti (17,40 %) sont inférieurs à ceux des taux moyens départementaux qui sont respectivement en 2018 de 23,09 % et de 20,27 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE à l'**unanimité** de fixer pour 2019 les taux des contributions directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	11,35 %
Taxe sur le Foncier Bâti	17,40 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	95,17 %

3.2. – Subventions.

Le Maire expose aux élu-e-s le tableau des subventions et précise que les plus importantes sont celles attribuées au budget Caisse des Ecoles (42 632 €) et CCAS (70 000 €).

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné les propositions du Maire et du Bureau Municipal et en avoir délibéré,

- FIXE à l'**unanimité** pour 2019 les subventions aux Associations et Organismes, soit pour un montant global de 158 132 €.

- DIT QUE les crédits de fonctionnement suivants ont été alloués comme suit :

* CCAS	70 000,00 €
* Caisse des Ecoles	42 632,00 €
* Associations	<u>45 500,00 €</u>
 TOTAL	 158 132 €

3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel GINIÈS,

- Budget principal de la Commune :

- Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018,

- Constatant que les résultats de clôture de l'exercice 2018 font apparaître un excédent de Fonctionnement de 142 631.97 €,

- DÉCIDE à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent (142 632 ₣) en section d'investissement sur le Budget prévisionnel 2019.

- Budget Caisses des Ecoles

- Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018,

- Constatant que ce bilan fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 292,84 €,

- DÉCIDE à l'unanimité d'affecter une partie du résultat de Fonctionnement en section d'investissement pour 3 777₣ et une partie en section de fonctionnement pour 6 516 ₣.

- Budget Eaux et Assainissement

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2018,

- Considérant que ce bilan fait apparaître un excédent d'exploitation de 16 556,94 €

- DÉCIDE à l'unanimité d'affecter la totalité du résultat d'exploitation de 16 557 ₣ en section d'exploitation (fonctionnement).

3.4. – Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Le Maire rappelle que le projet de Budget Prévisionnel 2019 a été examiné en réunion de bureau municipal du 29 janvier et 19 février 2019 et par les membres du Conseil Municipal réuni en séance privée les 12 février et du 19 mars 2019.

Le Maire précise les investissements les plus importants prévus

- au budget communal 2019 :
 - o Les travaux de mise aux normes et les études de la Salle des Fêtes = 240 050 ₣ TTC
 - o Les travaux de mise aux normes à l'école élémentaire = 21 900 ₣ TTC
 - o Les travaux de mise aux normes à l'école maternelle = 19 840 ₣ TTC
 - o La 4^{ème} tranche de remplacement d'éclairage public = 25 000 ₣ TTC
 - o Les travaux d'accessibilité de voirie = 10 000 ₣ TTC
 - o Le solde des travaux du plateau surélevé Rue du Soleil = 59 800 ₣ TTC
 - o La poursuite des travaux de gestion différenciée (Rue du Moulin en 2019) = 38 500 ₣ TTC
 - o La participation de la Commune à l'opération de quartier Les Vergers = 50 000 ₣ TTC
 - o Le panneau d'affichage lumineux = 12 900 ₣ TTC

- budget Eaux et Assainissement 2019 :
 - o Travaux liés au Schéma Directeur d'Assainissement en cours,
 - o Travaux préconisés dans le diagnostic Ingérop de 2017 concernant la déconnection de certains réseaux Eaux usées/ Eaux pluviales (notamment rue des Acacias), le remplacement de certains réseaux par un diamètre supérieur, la mise en place d'une rétention de 60 m3 pour un coût total estimé à 180 000 ₣ TTC.

Le Maire, considérant les propositions formulées lors de l'examen de ce projet, propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Prévisionnel 2019 chapitre par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT 2019	DÉPENSES	RECETTES
Budget Principal	2 644 367,00 €	2 644 367,00 €
Budget Caisse des Ecoles	50 148,00 €	50 148,00 €
Budget Assainissement	162 081,00 €	162 081,00 €
INVESTISSEMENT 2019	DÉPENSES	RECETTES
Budget Principal	1 136 159,00 €	1 136 159,00 €
Budget Caisse des Ecoles	7 335,00 €	7 335,00 €
Budget Assainissement	226 315,00 €	226 315,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte à l'unanimité** le Budget Prévisionnel 2019.

3.5 – Emprunt – Ligne de Trésorerie.

a/ Emprunts 2019 :

Le Maire informe le Conseil qu'un emprunt de 400 000 ₣ est inscrit au Budget prévisionnel 2019 afin de financer des travaux sur bâtiments et voirie notamment (travaux Salle des Fêtes, école élémentaire et maternelle etc...).

Par ailleurs, il précise aux élu.e.s les prochains emprunts qui seront soldés en 2020 et 2021:

- Emprunt Caisse d'Épargne contracté en 2000 qui expirera en mars 2021 : montant de l'annuité 11 900 ₣
- Emprunt Caisse Française de financement local contracté en 2009 qui expirera en 2021 : montant de l'annuité 81 000 ₣
- Emprunt Crédit Agricole contracté en 2005 qui expirera en 2020 : montant de l'annuité 11 000 ₣

Soit sur les 3 prochaines années un montant total d'annuité qui sera soldé d'environ 104 000 ₣

b/Ligne de Trésorerie :

Concernant les lignes de Trésorerie, il rappelle au Conseil qu'une ligne de trésorerie est en cours auprès de la Caisse d'Épargne, contractée en 2018 pour un montant de 200 000 ₣. Et qu'une autre ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 100 000 ₣ a été soldée en 2018.

Il précise au Conseil que pour les besoins de trésorerie, une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 ₣ sera contractée en 2019.

Etant entendu que dès que la trésorerie du Budget Communal le permet, des remboursements partiels ou intégraux de ces ouvertures de crédit seront réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité de contracter un emprunt d'un montant maximum de 400 000 €** pour les besoins de financement des travaux sur bâtiments et voiries du budget communal 2019.

- **DECIDE à l'unanimité de contracter une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 €.**

IV – PERSONNEL COMMUNAL : Suppression de poste - Délibération reportée en attente de l'avis du Centre de Gestion du Jura.

QUESTIONS DIVERSES

QD n° 1 – **ONF : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des forêts en lieu et place de la commune.**

Mr CHEVRIAUX expose :

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE à l'unanimité** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP ;

QD N°2 - IMMEUBLE COMMUNAL PLACE DU 1^{ER} MAI – Institut de soin Anthéa – Cession Fonds de commerce – Avenant au bail

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le 16 mars 2019 un courrier de Mme BOIVIN Angélique l'informant de l'achat du fonds de commerce à Mme MASSOT-POBANZ Maryline actuellement propriétaire du fonds et titulaire du bail commercial conclu en 2010 avec la Commune pour l'institut de soins installé dans l'immeuble communal Place du 1^{er} Mai.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le bail commercial conclu le 1^{er} octobre 2010 entre la Commune et Mme POBANZ, consenti jusqu'au 30 septembre 2019,

- Considérant la cession du fonds de commerce à intervenir entre Mme MASSOT-POBANZ Marylène et Mme BOIVIN Angélique,
- Considérant les investissements consentis par la Commune et amortis pendant la durée du bail entre 2010 et 2019,
- **FIXE** à l'unanimité le montant mensuel du loyer à 800 € HT,
- **CONFIE** le soin à Maître Barthen notaire de la Commune de rédiger l'avenant au bail

INFORMATIONS DIVERSES

ID N°1 – Travaux Salle des Fêtes : le contrôle amiante a révélé la présence de ce matériau. Les travaux de désamiantage s'élèveront à 6 800€TTC. Les dossiers d'autorisation de travaux sont en cours d'instruction. Et le maître d'œuvre travaille actuellement à la préparation du Dossier de consultation des entreprises. Les ordres de service devront être signés début juin 2019 pour une réalisation des travaux de septembre à novembre 2019.

ID N°2 - Quartier Les Vergers : la réunion publique du 15 mars 2019 a été un succès, nombreux contacts et personnes intéressées. Le permis d'aménager est en cours de préparation par le maître d'œuvre. Une seconde campagne de communication est prévue en juin 2019 en direction des secteurs de Besançon et Dijon.

ID N°3 - Zone 30 rue du Soleil : la réunion de réception des travaux le 12 mars 2019 avec le maître d'œuvre ABCD Géomètre a révélé que la hauteur du plateau surélevé était partiellement aux normes. L'entreprise SJE reprendra prochainement son erreur.

ID N°4 – Scrutin élections européennes du dimanche 26 mai 2019: tableau des permanences des élu.e.s.

ID n°5 – Réunion Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : Le Conseil de l'assemblée du CISPD s'est tenue le 28 mars 2019 à Dole. Il en ressort notamment deux constats :

- Augmentation du nombre de cambriolages et vols à la roulotte de manière générale sur le bassin de l'Agglomération doloise. Ces types de vols étant en général réalisés en série, cela explique l'augmentation de cette statistique. De manière globale, augmentation aussi du taux de résolution des infractions notamment sur Dole grâce au système de vidéo surveillance.
- Augmentation des dépôts de plaintes pour les violences intra-familiales. Ces chiffres en hausse sont à analyser en regard des campagnes nationales de prévention des violences qui incitent davantage les personnes qui en sont victimes à déposer plainte.

ID n°6 - Ecole de Musique Tavaux –Abergement la Ronce-Damparis (EMTAD) : folle semaine musicale

Liste des représentations musicales qui seront données par les élèves de l'école de musique pendant la folle semaine musicale du 2 au 10 avril prochain :

- Mercredi 3 avril à la salle Picasso à Damparis de 17h à 18h30
- Mardi 2 avril à la maison de la musique à Tavaux de 18h à 19h15
- Vendredi 5 avril à la maison de la musique à Tavaux de 18h à 19h15
- Samedi 6 avril à la maison de la musique à Tavaux de 16h à 18h
- Mardi 9 avril à la salle Picasso de Damparis de 18h à 19h
- Mercredi 10 avril à la maison de la musique de Tavaux de 17h à 19h

Séance levée à 22h10